

Face à la crise pandémique, plus que jamais : **La santé est un droit !**

La pandémie de Covid-19 engendre une crise dont la sortie ne nous engagera pas automatiquement dans la voie du progrès, pourtant seule en mesure d'apporter des solutions durables aux injustices qui déchirent la société.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut mettre la population en sécurité sociale et lui garantir l'accès à la santé, aux soins et à la protection sociale.

Cela nécessite d'agir en proximité des territoires et des habitants pour rendre effectif le droit à la santé.

Les Mutuelles de France, actrices de santé de terrain, formulent donc une série de propositions territoriales pour l'accès à la santé et aux soins.

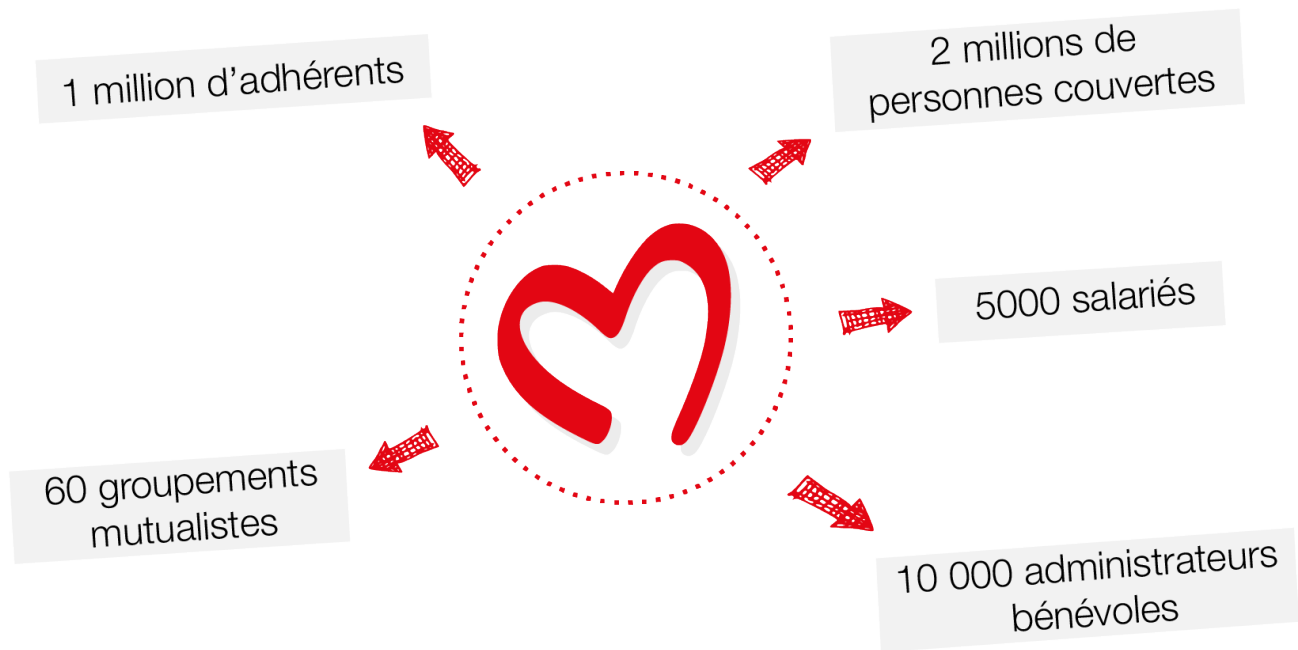
- 1. Promouvoir une organisation coordonnée des soins permettant d'y accéder sur tout le territoire.** Elle doit se baser sur une stratégie nationale et s'appuyer sur un diagnostic local partagé associant l'ensemble des acteurs de santé, les citoyens et les élus. Elle permettra d'engager une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, reposant sur la coopération et prenant en compte les spécificités des territoires afin de répondre aux besoins de santé des populations ; le tout dans le cadre d'une approche globale de la santé et non seulement curative.

- 2. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.** Ils permettent de répondre à des problématiques géographiques et économiques de l'accès aux soins. Ce mode d'organisation de la médecine de premier recours répond aux besoins des patients d'un parcours coordonné facilité et d'un accès aux soins sans dépassement d'honoraires. Il engage également des pratiques professionnelles partagées, voulues par les nouvelles générations de médecins.

- 3. Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.** Les Mutuelles de France proposent que ce secteur échappe ainsi à toute pratique marchande qui fait primer le profit sur la qualité de la prise en charge. Les Mutuelles de France proposent de renforcer les exigences sociales et de gestion démocratique des établissements médico-sociaux. Il sera nécessaire de garantir les financements pour assurer la qualité du service aux personnes et de bonnes conditions d'emploi aux agents.

- 4. Engager une démarche collective de prévention et d'éducation à la santé tout au long de la vie :** à l'école, à l'université, pendant la vie professionnelle et à l'âge de la retraite. La démarche doit s'adapter aux enjeux biologiques, psychologiques, sociaux et économiques à chaque âge de la vie et de prendre en considération tous les risques, particulièrement ceux liés au travail et à la jeunesse.

- 5. Soutenir des solutions de mobilité de l'offre de soins et de prévention.** Il s'agit de trouver des solutions pour les citoyens éloignés des structures de soins et de prévention en amenant des offres vers les bénéficiaires pour éviter les déplacements. A titre d'exemple, on peut citer les plateaux techniques mobiles comme des camions de soins bucco-dentaires ou des bus de prévention. Ces dispositifs « hors les murs » permettent d'« aller-vers » et ainsi favoriser l'accès aux soins et à la santé.



UN GRAND RÉSEAU DE SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES



106 centres polyvalents, dentaires, médicaux et infirmiers



118 centres optiques et d'audioprothèses



40 établissements et services médicaux-sociaux



4 hôpitaux, cliniques et HAD



2 pharmacies mutualistes

Retrouvez nos 42 propositions détaillées et augmentées sur www.lasanteestundroit.fr

Et l'actualité des Mutuelles de France sur www.mutuelles-de-france.f

Contactez la délégation de votre territoire à l'adresse suivante : xxxxx@xxxx.xx